

Déclaration de Rome du président de la Convention européenne (18 juillet 2003)

Légende: Déclaration de Rome, émise le 18 juillet 2003 par le président de la Convention européenne, Valéry Giscard d'Estaing, à l'occasion de la remise du projet complet d'un traité instituant une Constitution pour l'Europe à la Présidence italienne du Conseil européen.

Source: Déclaration de Rome, V. Giscard d'Estaing, président de la Convention européenne, Rome, 18 juillet 2003.

[s.l.]: Le président de la Convention européenne, 2003. 5 p.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_rome杜_president_de_la_convention_europeenne_18_juillet_2003-fr-1330d67b-52db-48b2-8f84-e5870a758dee.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Déclaration de Rome (Rome, 18 juillet 2003)

V. Giscard d'Estaing Président de la Convention européenne

Le 18 juillet 2003, le Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, V. Giscard d'Estaing, accompagné des deux Vice-Présidents, G. Amato et J.L. Dehaene, a remis officiellement, au nom de la Convention, le projet complet d'un traité instituant une Constitution pour l'Europe à la Présidence italienne du Conseil européen.

A l'occasion de ces rencontres avec le Président Ciampi et le Président Berlusconi, le Président Giscard d'Estaing a rendu hommage à la contribution décisive des membres italiens de la Convention, au Vice-Président G. Amato, au représentant du Gouvernement italien G. Fini, au représentant du Sénat italien L. Dini, et au représentant de la Chambre des députés italienne M. Follini ainsi qu'à leurs suppléants.

M. Giscard d'Estaing a appelé la Présidence italienne à conduire la Conférence intergouvernementale au plus haut niveau politique, de manière à la conclure sous Présidence italienne, en décembre 2003. Ainsi, après le Traité de Rome, la Constitution de Rome verrait le jour. L'apport de l'Italie en tant que pays fondateur de l'Union européenne aura été décisif.

La signature de la Constitution pourrait alors intervenir en mai 2004, à la veille des prochaines élections européennes, qui lui donneraient le sceau d'une ratification populaire.

A cette date, les dix nouveaux Etats membres seront déjà membres de l'Union de plein droit, et la signature interviendra à temps avant les élections européennes en juin 2004.

II. Avec cette constitution, l'Europe franchit définitivement le pas vers une union politique : l'union des citoyens et l'union des Etats membres. Cette Constitution :

- consacre les droits des citoyens en incorporant la Charte européenne des droits fondamentaux,
- tourne l'Europe vers les citoyens en leur offrant de nouvelles possibilités de participation,
- établit un partage clair et transparent des pouvoirs entre Union et Etats membres, donnant aux parlements nationaux les moyens d'intervenir. Les pouvoirs de l'Union sont étendus là où les citoyens le demandent :
- la mise en œuvre d'un espace de liberté, de sécurité et de justice avec une lutte plus efficace contre la grande criminalité, et la reconnaissance, entre Etats membres, de leurs différents droit civils,
- le développement progressif d'une politique étrangère et de défense commune avec un Ministre européen des affaires étrangères qui agira et parlera au nom de l'Europe dans le monde, et la création d'une agence européenne de l'armement;
- l'amélioration de la coordination économique entre les pays ayant adopté l'euro pour assurer la stabilité et le succès de notre monnaie commune,
- dote l'Europe d'institutions stables, démocratiques et efficaces :
- le Parlement européen devient le législateur principal de l'Union. Il fera les lois avec le Conseil. La législation européenne sera le résultat de l'accord entre les représentants élus des citoyens et les Etats,

- le Conseil aura un visage, une durée; son Président organisera le travail des Etats, pourra inscrire son travail dans le temps, et anticiper,

- la Commission, organisée pour remplir sa mission européenne sera le moteur, et l'exécutif principal. Elle sera l'incarnation de l'intérêt commun européen,

III. Le projet de la Convention est un succès parce qu'il fixe les équilibres nécessaires entre les peuples, entre les Etats, nouveaux et anciens, entre les institutions, entre rêve et réalité.

Ce projet est une réussite parce que c'est un projet fini, complet jusque dans les détails, sans options.

Il répond à l'intérêt général. C'est dans cet esprit que le Président de la Convention, conjointement avec les deux Vice-Présidents, a appelé la Présidence italienne - et personnellement le Président du Conseil européen Silvio Berlusconi - à garder ce texte intact. Le remettre en cause, même partiellement, le mènerait à l'échec.

Le Président de la Convention a confiance en la Présidence italienne; elle sera à la hauteur de cette responsabilité, et l'Union européenne pourra, le 9 mai 2004, signer sa Constitution de Rome.